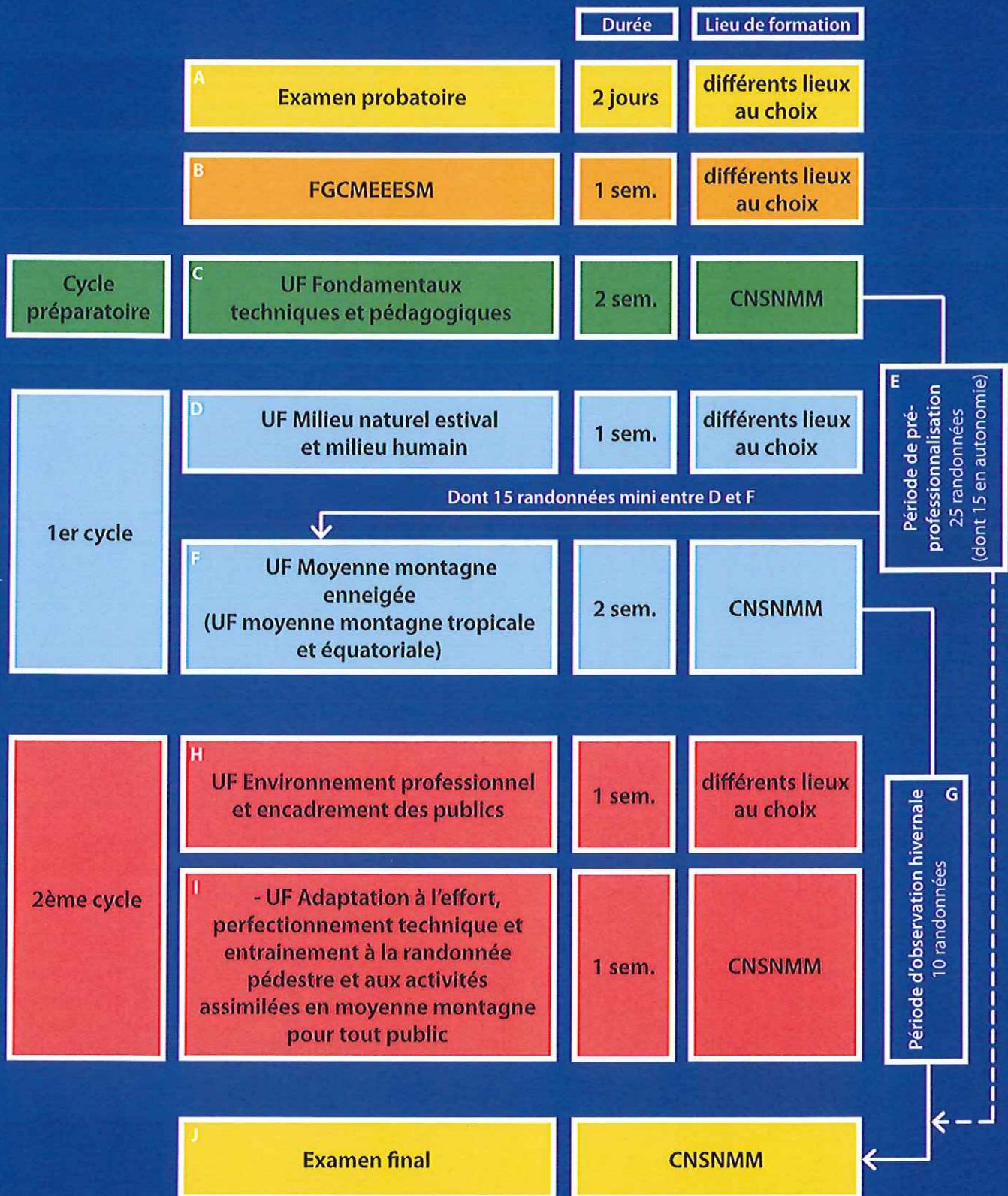


Organisation de la formation

Accompagnateur Moyenne Montagne





Le Diplôme d'Etat Alpinisme-Accompagnateur en Moyenne Montagne est un diplôme de niveau III attestant, pour tout public, des compétences de son titulaire pour encadrer, conduire, animer, enseigner, entraîner en sécurité des personnes ou des groupes en moyenne montagne, à l'exclusion des zones glaciaires et des zones de rochers, canyons, terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme.

A

Conditions d'accès : être âgé de 17 ans au moins au 1er Janvier de l'année de l'examen et présenter une liste de 40 randonnées, dont 10 hivernales, dans plusieurs massifs et sur des itinéraires différents ; elles doivent répondre à des critères spécifiés dans le formulaire publié sur le site internet du CNSNMM.
1/ Une épreuve éliminatoire de marche, orientation et terrain varié, d'une durée comprise entre 6 et 8h et d'une dénivelée avoisinant les 1500m
2/ Une épreuve écrite portant sur l'environnement montagnard naturel et humain
3/ Un entretien avec le jury portant sur l'expérience de vie en montagne du candidat, et réalisée sur la base de la liste de randonnées fournie à l'inscription

C

Conditions d'accès : être titulaire du probatoire depuis moins de 2 ans et de la FGCMEEEESM et être âgé de 18 ans.
Contenus et épreuves (validation nécessaire pour poursuivre la formation) :
1/ Epreuve de conduite de groupe et navigation (éliminatoire)
2/ Ecrit portant sur la sécurité en terrain montagnard et les bases réglementaires d'exercice de la profession

D

Conditions d'accès : doit être réalisé après C.
Contenus : Méthodologie d'observation du milieu naturel estival et du milieu humain.

E

Doit être réalisé pour partie entre D et F.
Le stagiaire doit encadrer au minimum 25 journées de randonnée pédestre en moyenne montagne non enneigée ; ces randonnées sont effectuées sous la supervision d'un conseiller de stage, dans plusieurs massifs et sur des itinéraires différents en situation d'encadrement professionnel. Parmi elles, 10 doivent être faites sans la présence effective d'un autre professionnel.

F

Conditions d'accès : avoir validé B et être âgé de 18 ans.
Contenus et épreuves (validation nécessaire pour poursuivre la formation) :
1/ Epreuve de conduite de groupe et navigation (éliminatoire)
2/ Ecrit portant sur la sécurité en terrain montagnard et les bases réglementaires d'exercice de la profession

G

Peut être réalisé entre F et J.
Le stagiaire doit observer la conduite par un professionnel d'au moins 10 randonnées en moyenne montagne enneigée.

H

Conditions d'accès : avoir validé F.
Contenus et épreuves
Approche de l'environnement professionnel, droit du tourisme, développement du territoire, techniques de conception des produits de vente ;
Encadrement et animation propres à la connaissance des différents types de publics.
Formation certifiée par une épreuve de conduite d'un groupe lors d'une randonnée en moyenne montagne non enneigée d'une demi-journée minimum, permettant l'évaluation de la capacité du candidat à animer et conduire un groupe en sécurité, à prendre les mesures appropriées en cas d'accident, et la capacité d'utiliser l'environnement comme support de l'activité.

I

Conditions d'accès : avoir validé H.
Contenus et épreuves : adaptations à l'effort, aux spécificités du milieu montagnard et aux différentes techniques de progression en moyenne montagne.
Obtention de l'UF à l'issue d'une épreuve écrite d'une heure portant sur l'adaptation à l'effort en moyenne montagne.

J

Conditions d'accès: avoir validé I et terminé D et G.
1/ Soutenance du rapport portant sur l'expérience acquise lors du stage et de la période d'observation, et présentation du projet professionnel du candidat
2/ Oral de synthèse portant sur l'environnement montagnard